



Aile francophone de la Fédération Royale Belge de tennis de table
Comité provincial – Luxembourg

Tournois / compétitions : règlement 2024-2025

AUTORISATIONS

Tous les tournois (ou compétitions) organisés dans la province du Luxembourg (même amicaux) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation au CP, sauf ceux réservés exclusivement aux membres du club organisateur.

Si une compétition non-autorisée entre en concurrence avec une organisation provinciale ou un autre événement autorisé, une amende de 150.00 € sera infligée au club en défaut.

Celle-ci pourra être doublée en cas de récidive, et assortie d'une interdiction d'organisation la saison suivante.

Une compétition autorisée reçoit un numéro d'agrément, et celui-ci doit figurer sur l'affiche publicitaire.

La demande est de la responsabilité du club organisateur ; il n'y aura pas de rappel adressé à celui-ci.

Pour ce faire, le règlement du tournoi doit parvenir au responsable du CP (jeanfiles.daniel@skynet.be) au plus tard un mois avant l'événement.

Evidemment, aucune publicité ne sera diffusée via le CP si le numéro d'agrément ne figure pas sur l'affiche.

Aucune date ne sera réservée sans demande officielle écrite (y joindre le règlement du tournoi).

CONCURRENCE

Pour que deux organisations soient autorisées le même jour, il faut :

- qu'elles soient éloignées de 40 km minimum ;
- que la nature de la compétition ne touche pas un même public.

PRIORITE DE DATE

Priorité sera donnée aux organisations provinciales.

Ensuite, les tournois de séries B déjà existants la saison précédente.

Et pour terminer, l'ordre chronologique d'arrivée des demandes sera appliqué.

REDEVANCE PROVINCIALE

Pour les compétitions officielles (dont les résultats figurent sur la fiche individuelle), une redevance :

- * de 120.00 € pour un tournoi
- * de 40.00 € pour un Tremplin du Ping

doit être versée sur le compte du CP dans un délai de 30 jours après la compétition.

En contrepartie, le CP met à la disposition de l'organisateur :

- * d'un tournoi officiel : un juge-arbitre et 2 arbitres ;
- * d'un Tremplin du Ping : un arbitre (à la demande du club).

Ceux-ci seront appelés à officier tout au long du déroulement de la compétition.

SERIES ORGANISEES

Tournois officiels

Toutes les séries seront mixtes pour la saison 2024-2025.

Cette disposition sera évaluée en fin de saison et adaptée le cas échéant.

Organisations amicales / folkloriques

Libre choix aux responsables pour l'organisation des séries ou le déroulement de la compétition.

Si des non-affiliés sont admis, le club organisateur est tenu de prendre une assurance pour ceux-ci.